

## 3<sup>ème</sup> CONSEIL DE PROMOTION du 04/07/2019 à l'ENFiP Toulouse



Ce 3<sup>ème</sup> conseil de promotion s'ouvre dans une période sombre pour les services et missions de la DGFIP.

Dans le cadre de la casse de l'ensemble de la Fonction publique, et alors que 700 implantations ont déjà disparu depuis 2012, le gouvernement vient de dévoiler son projet de « géographie revisitée », terme mensonger qui masque l'abandon des territoires et de leurs citoyens par la DGFIP. Pourtant, le besoin de proximité envers les services des finances publiques concerne tous les usagers particuliers comme professionnels. Les citoyens, dans leur diversité, ont à la fois besoin d'un service public qui propose un accès dématérialisé mais aussi d'un accueil basé sur l'humain et la proximité. Supprimer ou rabougir ce service, c'est encore une fois abandonner les citoyens et creuser les inégalités.

**Cette nouvelle cartographie, avec son lot de mutations forcées et de suppressions d'emplois, impactera directement le quotidien des agents : notre vie personnelle et professionnelle. Un climat d'incompréhension, de peur et de colère règne dans les services.**

L'ENFiP n'est pas épargnée. En effet, avec la volonté de recourir de façon accrue aux contractuels intégrant le réseau sans formation préalable, les établissements de formation initiale et continue auront-ils seulement vocation à subsister à l'horizon 2022 ?

Les stagiaires de la promotion sont censés effectuer leur stage pratique dans leur direction d'affectation. Au-delà du principe, cette nouvelle règle a entraîné nombre de dysfonctionnements : mutations au lendemain de la prise de poste, incertitude sur le lieu de l'affectation définitive liée au langage ambigu de la direction de l'ENFiP (dans le service où le stage a été effectué « sauf circonstances exceptionnelles »), ignorance des chefs de service vis-à-vis des modalités du stage.

Pour rappel, la CGT revendique :

- l'intégration des premières affectations des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée,
- le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national,
- la réduction du délai de séjour entre deux mutations à un an.

Pour la CGT, le manque d'information au niveau des directions locales est inadmissible. Ce n'est pas aux stagiaires d'expliquer la « formation rénovée » avec toutes ses innovations plus ou moins heureuses.

A l'occasion de ce dernier Conseil de promotion, la CGT souhaite souligner les points suivants :

- la qualité de la formation qui fait l'objet d'une appréciation très divergente de la part de la direction de l'ENFiP et des stagiaires de la promotion.

- les « couacs » des prises de poste (communication contradictoire, absence de postes de travail, affectation dans un service différent de celui pour lequel les stagiaires ont été formés, changement inopiné de la gestion horaire...).
- les aberrations du caractère probatoire du stage dans un contexte où la formation suivie ne coïncide pas toujours avec les attentes du poste (niveau d'exigence et tâches confiées).
- les incertitudes sur les suites du stage, entre un discours rassurant sur la « montée progressive en compétence » et l'arbitraire des Directions fixant chacune, sans concertation préalable ni motivations à fournir, les objectifs des nouveaux inspecteurs, lesquels s'avèrent parfois irréalisables.

## **FORMATION PROBATOIRE :**

Avant toute chose, la CGT tient à rappeler son opposition au caractère probatoire du stage.

Pour le reste, nos craintes ont été confirmées.

Au vu de la situation actuelle des services, les tuteurs désignés, malgré leur bonne volonté, ne peuvent pas accompagner au mieux les stagiaires.

De plus, dans des services en sous-effectif, les attentes vis-à-vis des stagiaires sont impactées par des besoins de production qui s'opposent aux objectifs pédagogiques de formation. Un chef de service, apte à juger de l'efficacité et l'investissement dans le travail d'un agent, n'est pédagogiquement pas formé à remplacer un chargé d'enseignement, à dessiner un parcours de formation pratique adapté à l'apprentissage et à évaluer l'atteinte d'objectifs de formation.

L'accompagnement « à la demande » par les chargés d'enseignement qui n'ont pas de temps libéré pour des échanges réguliers avec les stagiaires en formation probatoire n'est pas suffisant. Nombreux sont les stagiaires qui n'ont pas eu d'échange avec leur référent et restent seuls face à leurs interrogations et difficultés.

Les contenus du questionnaire sur l'installation des stagiaires dans leurs services d'accueil et du rapport intermédiaire sont très légers et ne suffisent pas pour détecter et prévenir d'éventuelles difficultés.

Au final, de nombreux stagiaires restent dans le flou concernant leur positionnement, leurs missions et tâches, leurs parcours de formation et le niveau d'attente vis-à-vis de leur travail.

La CGT Finances Publiques et les stagiaires renouvellent leurs remerciements aux équipes enseignantes pour leur travail et leur implication.